



Objet : Attestation d'ancienne carrière - Parcelles cadastrales ZV 67 et ZV 75

A qui de droit,

La municipalité de la commune de Michery, atteste par la présente que le terrain d'implantation pour le projet de centrale photovoltaïque au sol sur les parcelles cadastrales **ZV 67 et ZV 75**, situées Chemin de Chaillot 89140 Michery, sont qualifiées d'ancienne carrière faisant état d'une absence de réaménagement ou de réaménagement agricole ou forestier prescrit ou réalisé.

Le site est géolocalisé aux coordonnées suivantes : 48.316036, 3.231627.

Cet espace a autrefois accueilli la SNCF et ses sociétés sous-traitantes, à des fins d'extraction de sable pour la réalisation du tracé de la ligne TGV Paris Marseille pendant 2 années (convention du 12/1980 au 02/1983).

En raison de cette activité d'extraction, et surtout, en raison du remblayage avec de la terre d'extraction du chantier, de qualité moindre, la municipalité considère ce terrain comme un site à moindre enjeu foncier et dans le cadre de la valorisation du terrain pour un projet d'énergie renouvelable, la municipalité est informée de sa requalification pour l'usage envisagé, contribuant à une utilisation responsable et productive de ce site.

Restant à votre disposition pour tout précision complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées,

Signature

Gérard MICHAUT, le Maire

